

**Présents** : Mmes Frédérique Puissat, Marie-Claire Brizion, Annette Pellegrin, Sophie Reichmuth, Marie-Jo Villard, Brigitte Bezaud, Eliane Paquet, Solange Saulnier, Marie-Hélène Celse, Nadine Serpolet, Annie Rovéda, Mrs Jérôme Fauconnier, Georges Repellin, Michel Vallon, Frédéric Troy, Gérard Baup, Pierre Suzzarini, Alain Rougale, Michel Lambert, Alain Pelloux, Alain Hermil Boudin, Guillaume Gontard, Fabrice Bon, Gérard Chevally, Michel Guiguet, Jean-Paul Mauberret, Thierry Schoebel, Bernard Fillit, Bertrand Riondet, Samuel Martin, Jean-Yves Capron, Daniel Ardouin, Christophe Drure, Sébastien Faure, Eric Bernard, Robert Riotton, Jean-Pierre Sarret, Guy Percevault, Robert Terrier, Jean-Luc Granier, Frédéric Aubert.

**Pouvoir** : 3 pouvoirs : Gérard Martin Dhermont à Robert Terrier, Jean-Louis Poite à Samuel Martin et Josette Garcin à Alain Hermil Boudin.

**Excusés** : Josette Garcin, Marie Barrault, Marc Dutaut, Patrick Boudol, Isabelle André, Jean-Louis Poite, Christian Brunoud, Gérard Martin Dhermont et Régis Gauthier.

Nadine Serpollet est désignée secrétaire de séance.

Le Président informe qu'il souhaite reporter deux délibérations ; l'une relative à l'élection d'un délégué car Josette Garcin n'est pas présente et elle souhaite poser sa candidature pour le délégué chargé du suivi des associations ; l'autre relative à la convention avec l'agence Pôle Emploi car nous n'avons pas reçu la convention dans les délais impartis.

D'autre part, il propose de rajouter à l'ordre du jour deux délibérations ; l'une relative aux marchés publics et l'autre relative à un versement de subvention pour l'espace public numérique.

☞ **Adopté à l'unanimité**

### **1- Approbation du compte rendu du conseil du 21 mai 2012**

☞ **4 abstentions**

### **2- Information FPIC**

Sur ce sujet, il peut s'agir d'une information ou d'une délibération selon le choix fait par les délégués communautaires. Ce sujet a déjà été évoqué lors de la réunion de la CLECT : soit le régime s'applique de plein droit et il n'est pas nécessaire de délibérer soit nous modifions les règles, ce qui est compliqué alors que les sommes pour cette année ne sont pas si importantes, et, alors il est nécessaire de délibérer.

Le Président propose de choisir l'application du droit commun pour cette 1<sup>ère</sup> année ; cette proposition obtient l'approbation générale.

### **3- Projet Biorégions**

Jérôme Fauconnier rappelle qu'il s'agit d'un projet financé par l'Union Européenne auquel le Trièves participe depuis 2010.

Faute de temps, Bettina Maeck présente succinctement le projet et un débat aura lieu en septembre.

Ce projet vise à soutenir le développement de marchés efficaces et fiables de la biomasse solide dans les régions cibles, à stimuler les investissements dans les projets de bioénergie entre les acteurs locaux, à faire des régions cibles des zones rurales exemplaires. Le groupe de travail est constitué de 13 partenaires européens, dont le Trièves constitue une des

« régions-test » pour développer les objectifs du projet. La Communauté de Communes du Trièves est maître d'ouvrage pour la région-test Trièves.

Un programme d'action a été développé dans ce cadre en concertation avec les différents acteurs, qui vise :

- le développement de la coupe à câble pour l'exploitation forestière,
- l'identification de zones non soumises des forêts communales pour l'approvisionnement en bois énergie,
- le développement de l'utilisation du bois-énergie par les collectivités, avec notamment l'extension des réseaux de chaleur existants et de nouveaux équipements,
- la communication auprès des particuliers pour améliorer l'isolation thermique,
- l'étude de la faisabilité de la méthanisation des déchets organiques,
- l'amélioration de la gestion de la forêt par une meilleure utilisation des résidus de coupe pour la bioénergie.

L'objectif principal du projet est d'augmenter le potentiel en biomasse pour arriver à 33% de l'approvisionnement énergétique.

Une consultation publique a eu lieu le 9 mars, dans le but de présenter l'Achental (région allemande). Cette région est en avance par rapport au Trièves mais les deux régions sont tout de même très proches et, là bas, a été constaté une augmentation de la fréquentation touristique liée à la bioénergie.

5 groupes ont été constitués qui ont travaillé sur les 5 objectifs :

- augmenter le potentiel,
- améliorer l'efficacité du pôle bois,
- réduire la pollution,
- accéder au label « bois des Alpes »,
- faire une étude de faisabilité pour la méthanisation des déchets organiques.

Pour la mise en œuvre des premières actions, il convient de trouver des pistes de financement sachant qu'il existe des possibilités de subvention du Conseil Général de l'Isère, du PNRV et du PSADER.

#### **Questions/réponses :**

*En septembre, sur quoi va porter la délibération ?*

Il s'agira de la validation du programme d'actions pour le Trièves qui fait suite au PER sur le Trièves. Il s'agit d'un projet dans la lignée de ce qui s'est fait auparavant.

*Les communes travaillant avec l'ONF, il est nécessaire pour elles d'avoir les éléments.* Bettina Maeck confirme le travail en partenariat avec l'ONF et cite en exemple, la commune de Chichilianne dont la mise en place de la coupe à câble est prévue dans la 1<sup>ère</sup> semaine de juillet.

*Guy Percevault soulève le problème du climat ; il faudrait peut être envisager de planter de nouvelles essences.*

Jérôme Fauconnier explique que cela n'est pas traité spécifiquement dans ce projet ; c'est plus dans le cadre de la charte forestière.

#### **4- Election d'un délégué**

**Reporté**

#### **5- Convention de partenariat entre le service emploi formation de la communauté de communes du Trièves et l'agence Pôle emploi de Grenoble Mangin**

**Reporté**

## **6- Ressources Humaines : suppression du poste d'ingénieur principal**

Suite à la mutation de la Directrice Générale des Services qui était sur un poste d'ingénieur principal, Il convient de supprimer le poste d'ingénieur territorial pour un temps de travail de 100 %.

**Vote : Ressources Humaines : suppression du poste d'ingénieur principal**

☞ **Adopté à l'unanimité**

## **7- Ressources Humaines : convention de mise à disposition de la comptable de la Communauté de Communes du Trièves au CIAS l'Age d'Or**

Il a été convenu pour l'année 2012 qu'une partie du poste de la comptable de la Communauté de Communes du Trièves soit mis à disposition du CIAS sur le budget de l'Age d'Or pour une durée annuelle de 232 hres, soit 19.5hres mensuelles. Le coût annuel du poste est de 4100€. Il est donc nécessaire de signer une convention de mise à disposition du personnel entre la communauté de communes du Trièves et le CIAS.

**Vote : Ressources Humaines : convention de mise à disposition de la comptable de la Communauté de Communes du Trièves au CIAS l'Age d'Or**

☞ **Adopté à l'unanimité**

## **8- Ressources Humaines : adhésion au contrat groupe du Centre de Gestion de l'Isère pour le volet complémentaire santé**

Il est proposé que le CDCT adhère au contrat groupe du centre de gestion de l'Isère pour le volet complémentaire santé à effet du 1<sup>er</sup> septembre 2012 afin que les agents puissent bénéficier de tarifs et de garanties négociés. L'adhésion des agents est facultative, elle est possible dans les 6 mois qui suivent l'affiliation de la collectivité à ce contrat sans questionnaire médical. Aucune participation financière de l'employeur n'est requise. Ce contrat permet à l'agent un choix entre 3 prestataires et 3 niveaux de garanties différents (de base, améliorée et étendue) pour lui et les membres de sa famille.

**Vote : Ressources Humaines : adhésion au contrat groupe du Centre de Gestion de l'Isère pour le volet complémentaire santé**

☞ **Adopté à l'unanimité**

## **9- Service Vie scolaire et périscolaire : convention avec le collège du Trièves à Mens et la communauté de communes du Trièves pour la fourniture des repas aux écoles**

La fabrication de repas pour les cantines scolaires des Communes de Clelles et de Mens s'effectue à la cuisine du Collège du Trièves de Mens.

Il convient de signer une convention afin de définir les conditions de fourniture de ces repas.

La commission vie scolaire a pris connaissance de la convention proposée par le Collège du Trièves.

La durée de cette convention est d'une année. Elle sera renouvelable deux fois par reconduction expresse. Elle peut être modifiée (ou dénoncée en cas de motif grave ou de non respect de la convention) à la demande de l'une des trois parties signataires, avec un préavis de 6 mois.

La convention prendra effet au 1<sup>er</sup> janvier 2012.

Marie-Jo Villard s'étonne car elle pensait que le prix était fixé par le Conseil Général. Frédérique Puissat explique que le Conseil Général ne fixe pas les prix mais équilibre en cas de déficit.

**Vote : Service Vie scolaire et périscolaire : convention avec le collège du Trièves à Mens et la Communauté de Communes du Trièves pour la fourniture des repas aux écoles**

☞ **Adopté à l'unanimité**

## **10- Service Vie scolaire et périscolaire : convention avec le collège du Trièves à Mens et la communauté de communes du Trièves pour la mise à disposition de personnel intercommunal**

En rapport avec la délibération précédente, deux agents intercommunaux sont mis à la disposition du Collège pour la fabrication des repas du midi aux écoles (un agent pour les repas du groupe scolaire de Clelles et un agent pour les repas des écoles de Mens). La quotité des agents mis à disposition est fonction du nombre de repas à fournir. L'objet de cette convention est de fixer les conditions nécessaires pour la mise à disposition de ce personnel intercommunal.

**Vote : Service Vie scolaire et périscolaire : convention avec le collège du Trièves à Mens et la Communauté de communes du Trièves pour la mise à disposition de personnel intercommunal**

☞ **Adopté à l'unanimité**

## **11- Service Vie scolaire et périscolaire : convention de mise à disposition de 2 agents intercommunaux aux communes d'Avignonet, Gresse en Vercors, St Martin de la Cluze et Sinard pour la confection des repas au collège Marcel Cuynat à Monestier de Clermont**

La fabrication des repas pour les cantines scolaires des communes d'Avignonet, Gresse en Vercors, Sinard et Saint Martin de la Cluze s'effectue à la cuisine du collège de Monestier de Clermont.

Deux agents intercommunaux sont mis à la disposition du collège pour la fabrication de ces repas au bénéfice de ces collectivités et ce par convention.

**Vote : Service Vie scolaire et périscolaire : convention de mise à disposition de 2 agents intercommunaux aux communes d'Avignonet, Gresse en Vercors, St Martin de la Cluze et Sinard pour la confection des repas au collège Marcel Cuynat à Monestier de Clermont**

☞ **Adopté à l'unanimité**

## **12- Service Vie scolaire et périscolaire : convention avec les restaurateurs prestataires de la cantine scolaire fixant les tarifs de l'année scolaire 2012/2013**

La Vice-présidente propose, après avoir consulté la commission « Vie Scolaire », d'augmenter les prix des repas aux restaurateurs de 1.70 % pour l'année scolaire 2012/2013 au 1<sup>er</sup> septembre sur la base de l'indice INSEE des prix à la consommation « repas dans un restaurant scolaire ou universitaire ».

Il est donc proposé au conseil :

- d'augmenter, pour l'année scolaire 2012/2013, le prix du repas de la cantine scolaire à 6.00 €, payé par la Communauté de Communes du Trièves aux restaurateurs « L'Aller-Retour » à Monestier du Percy, « Le Randonneur » à Chichilianne et « la Villa Claude Cayeux » à St Maurice en Trièves.
- d'effectuer pour les années scolaires suivantes une réévaluation automatique annuelle au 1<sup>er</sup> septembre du prix du repas payé aux restaurateurs basée sur l'indice INSEE des prix à la consommation « repas dans un restaurant scolaire ou universitaire ».
- de l'autoriser à signer une convention avec les prestataires ci-dessus

**Vote : Service Vie scolaire et périscolaire : convention avec les restaurateurs prestataires de la cantine scolaire fixant les tarifs de l'année scolaire 2012/2013**

☞ **Adopté à l'unanimité**

## **13- Service Vie scolaire et périscolaire : remboursement des frais de lessive de l'école de St Maurice en Trièves**

Il est rappelé qu'un agent de la communauté de Communes travaillant à l'école de Saint-Maurice en Trièves effectue des lessives pour le compte de la collectivité (draps, torchons...)

La Vice-présidente propose que la collectivité rembourse à cet agent les frais de lessive sur la base de 3.20 €/lessive (temps de travail, acquisition de produits, eau, usure du matériel, etc...). Ceci représente 72 lessives par an (2 lessives x 36 semaines de classe) pour un montant total de 230.40 €.

**Vote : Service Vie scolaire et périscolaire : remboursement des frais de lessive de l'école de St Maurice en Trièves**

☞ Adopté à l'unanimité

#### **14- Service vie scolaire et périscolaire : convention avec la commune de Lalley pour le transport (accompagnateur bus)**

La Communauté de Communes du Trièves met à disposition de la Commune de Lalley un agent pour effectuer l'accompagnement des enfants de moins de cinq ans dans le car de transport scolaire LALLEY – SAINT MAURICE EN TRIEVES.

Cet agent est rémunéré par la Communauté de Communes au taux de son traitement habituel pour cette activité d'accompagnement.

La Communauté de Communes demandera à chaque fin d'année scolaire le remboursement des heures effectuées par l'agent pour cette activité à la Commune de Lalley.

**Vote : Service Vie scolaire et périscolaire : remboursement des frais de lessive de l'école de St Maurice en Trièves**

☞ Adopté à l'unanimité

#### **15- Service vie scolaire et périscolaire : demande de changement de la carte scolaire**

Mme Marie-Claire Brizion, Vice-présidente en charge de la vie scolaire, rappelle que la carte scolaire détermine le ressort de chaque école publique. Elle est déterminée par délibération du Conseil et vise à maintenir un équilibre entre les effectifs des écoles.

Ainsi, vu l'avis émis par la commission vie scolaire qui s'est réunie le 13 juin 2012, elle propose d'affecter les enfants du hameau de Trézanne (commune de Saint-Martin de Clelles) à l'école de Chichilianne pour des raisons géographiques évidentes (proximité du hameau de Trézanne à Chichilianne).

La carte scolaire telle que proposée s'appliquera dès la rentrée scolaire 2012/2013.

Elle propose au Conseil de se prononcer favorablement sur cette proposition et d'autoriser le Président à prendre toutes mesures pour l'exécution de la présente délibération.

La vice-Présidente rappelle la législation en vigueur (article L212.8 du code de la législation) en ce qui concerne les demandes de dérogations :

L'inscription d'un enfant dans une commune autre que sa commune de résidence doit être justifiée par des motifs tirés de contraintes liées :

1°: Aux obligations professionnelles des parents lorsqu'ils résident dans une commune qui n'assure pas directement ou indirectement la restauration et la garde des enfants ou si la commune n'a pas organisé un service d'assistantes maternelles agréées ;

2°: A l'inscription d'un frère ou d'une soeur dans un établissement scolaire de la même commune ;

3°: A des raisons médicales.

Une dérogation accordée est valable pour tout le cycle ; un enfant inscrit en maternelle doit obtenir une nouvelle dérogation pour une scolarisation en primaire hors de la commune de résidence.

La vice-Présidente demande au conseil de communauté que cet article soit appliqué pour toutes les demandes de dérogations sur l'ensemble du territoire.

**Vote : Service Vie scolaire et périscolaire : demande de changement de la carte scolaire**

☞ Adopté à l'unanimité

## 16- Convention pour la participation au fonctionnement de l'EMALA avec la commune du Gua

La communauté de communes du Trièves est la structure porteuse de l'EMALA (Equipe Mobile d'Animation et de Liaison Académique) qui intervient sur le canton de Monestier de Clermont, la commune du Gua et pour les enfants de la commune de Saint Michel les Portes qui vont à l'école de Monestier de Clermont. La convention a pour objectif de fixer les conditions de la participation financière de la commune du Gua.

La participation financière de la commune est calculée au prorata du nombre d'élèves scolarisés. Le montant par élève est fixé à 23 € par année.

**Vote : Convention pour la participation au fonctionnement de l'EMALA**

☞ **Adopté à l'unanimité**

## 17- Service Eau : indemnité stagiaire

Mlle Mélanie Brunet, étudiante en MAS STS SAM EPGM M1, a effectué un stage au service des eaux de la Communauté de Communes du Trièves du 12 mars au 25 mai 2012.

Le décret n°2008-96 du 31 janvier 2008 prévoit que le montant horaire de la gratification est fixé à 12,5% du plafond horaire de la sécurité sociale et ce dès le 1er jour de stage. La durée globale du stage étant de trois mois, une gratification de 261.63 € net sera versée pour le mois de Mars et une gratification de 433.91€ net sera versée à la stagiaire à la fin des mois d'Avril et Mai.

**Vote : Service Eau : indemnité stagiaire**

☞ **Adopté à l'unanimité**

## 18- Service Eau : prix de l'eau et rapport sur l'eau

Jérôme Fauconnier explique que le service des eaux a l'obligation de faire un rapport sur l'eau chaque année.

7 communes sont concernées. Le rendement a diminué de 82 à 80%. Les deux points faibles du réseau sont la conduite sur la commune de St Michel les Portes et une fuite sur le secteur du lac due au glissement de terrain. Le reste du réseau est en très bon état.

Il y a 40 abonnés supplémentaires cette année mais malgré cela une baisse de consommation de 4,5% ; ce qui est très bien sur le plan écologique mais qui signifie moins de recettes.

21 prélèvements ont été faits ; un seul était positif et le problème est réglé aujourd'hui.

En ce qui concerne les travaux prévus en 2012, on peut citer le schéma de secteur, les plans numérisés, ce qui permettra de sécuriser l'historique du réseau et le traitement au chlore du réservoir du Col du Fau. Une source sur Avignonet est en cours d'acquisition ; pour l'instant la collectivité est en phase de négociation avec le propriétaire.

En ce qui concerne le prix de l'eau, il est proposé une augmentation de 1.4 à 2% suivant les tranches. Par exemple, pour la tranche de 0 à 350 m<sup>3</sup>, le m<sup>3</sup> passe à 1.48 € au lieu de 1.46 € en 2011. Il est proposé une augmentation du prix du m<sup>3</sup> pour les fontaines publiques pour la consommation au-delà de 1000 m<sup>3</sup>.

- Jusqu'à quand les certificats d'urbanisme vont être refusés ?

Il est impossible d'absorber plus aujourd'hui, donc au minimum jusqu'à la signature de l'achat de la source. La situation va être difficile si cette acquisition ne se faisait pas.

Jérôme Fauconnier demande aux maires présents de penser à envoyer les délégués « eau » aux commissions. Le rapport sur l'eau est envoyé à chaque commune et doit être présenté aux conseils municipaux. Il est demandé qu'il puisse être transmis aux autres communes aussi.

Frédérique Puissat précise que le Conseil Général de l'Isère revoit les règles d'attribution de subvention et par conséquent, les taux de subvention risquent de changer. Pour les conduites en plomb, il ne reste que quelques semaines pour obtenir les subventions.

Le programme spécial de l'Agence de l'Eau pour revoir les réseaux vétustes va changer aussi ; le dépôt des dossiers doit se faire avant août 2012.

**Vote : Service Eau : prix de l'eau et rapport sur l'eau**

☞ **Adopté à l'unanimité**

### **19- Service Enfance Jeunesse : convention avec les Francas**

L'ancienne Communauté de communes de Mens avait contractualisé avec l'association des Francas l'affectation et la gestion des paies des animateurs occasionnels de la Maison de l'Enfance et de la Jeunesse. Cette convention prend fin le 30 Juin 2012.

Il est proposé de reconduire le partenariat avec les Francas pour le 2ème semestre 2012.

Les engagements de chaque partie sont définis dans la proposition de convention jointe en annexe. Les engagements financiers sont également précisés en pièces jointes.

La Communauté de communes engagera à l'automne 2012, une réflexion sur l'harmonisation des salaires des animateurs entre les deux structures intercommunales Enfance Jeunesse la MEJ et le Granjou.

En ce qui concerne les inscriptions pour les vacances, les gens en liste d'attente seront prioritaires l'année prochaine. 8 familles de chacun des 3 cantons ont été prises.

Guillaume Gontard demande sur quels critères s'est porté le choix ?

Frédérique Puissat répond qu'il y en a eu plusieurs celui de la mixité, celui du coût, et qu'à la fois des familles à faible et à fort coefficient ont été retenues.

**Vote : Service Enfance Jeunesse : convention avec les Francas**

☞ **Adopté à l'unanimité**

### **20- Service Enfance Jeunesse : convention de partenariat et subvention à l'association les P'titous du Trièves**

Pour rappel, l'association des P'titous du Trièves assure le fonctionnement d'un multi accueil à Mens d'enfants entre 3 mois et 6 ans.

La communauté de communes du Trièves reconnaît la mission de service public, d'utilité sociale et d'intérêt général de l'association ainsi que son rôle majeur dans la mise en œuvre d'une politique « petite enfance » sur le territoire.

A ce titre, il est proposé de définir la convention de partenariat pour une durée de trois ans à compter du 1er Janvier 2012. Celle-ci fixe les engagements de l'association en contrepartie de quoi la communauté de communes du Trièves verse une subvention qui sera révisée chaque année en conseil de Communauté.

Il est proposé pour l'année 2012 une subvention à hauteur de 84 000€ versée selon les modalités suivantes :

- un acompte de 40% au 1er trimestre,
- un second acompte de 40% au 3ème trimestre
- le solde au 1er trimestre de l'année N+1 sur la base de la notification de droit de l'année calculée par la CAF basée sur le nombre d'actes ouvrant droits à la Prestation Unique.

A titre exceptionnel et, pour le premier trimestre de fonctionnement de la structure de Clelles, la Communauté de Communes du Trièves s'engage à verser à l'association l'équivalent du fond de roulement du premier trimestre d'ouverture évalué à 17 000 euros. Cette somme est une avance sur l'acompte de 22 000€ (40% de la subvention annuelle) versé dans le cadre normal de fonctionnement de la structure.

Il est demandé d'autoriser le Président à signer cette convention, ses documents attenants et l'application de son contenu en matière de financement.

Il est, en effet, cohérent, d'avoir une convention identique sur le territoire pour les 3 associations s'occupant d'enfants (SOS Récré, les Mistouflets, et les P'titous du Trièves). Frédérique Puissat explique que l'association est en déficit ; la proposition de voter une subvention d'un montant de 84 000 € incluerait les déficits de 67 000 € et de 6 000 € et laisserait une marge de manœuvre de 11 000 € à l'association. Il est important que les bénévoles qui ont une gestion rigoureuse aient l'esprit tranquille.

Une économie de 1 500 € en 2011 sur les « Mistouflets » et sur « SOS Récré » qui n'a pas dépensé en totalité les 135 000 € de subvention (il reste 11 000 €) permet de jouer sur l'enveloppe globale.

Nadine serpolet reconnaît la gestion rigoureuse des bénévoles et de ce fait souhaite changer l'article 3 de la convention relatif aux engagements de la Communauté de Communes. Selon elle, il s'agit de décision politique et n'a pas lieu de se trouver là.

Frédérique Puissat explique que l'aide de la CAF est fondamentale pour le territoire et qu'elle ne s'est, jusque là, jamais désengagée. La durée de la convention est alignée sur celle des autres. Elle souligne également que, lors des réunions, ni la présidente ni la directrice n'ont été gênées par ce terme.

Pour Guillaume Gontard, cette phrase est, en effet, maladroite.

Mais, si on change sur cette convention, il convient de le faire sur toutes les conventions et elles sont déjà signées avec les 2 autres associations.

Selon Samuel Martin, il s'agit d'une décision politique, et le débat politique a lieu en conseil. La communauté de communes ne pourra pas toujours se substituer aux désengagements d'autres partenaires.

Michel Lambert préfère aussi changer la formule et propose : « *la communauté de communes aura la possibilité de réexaminer la subvention en cas de désengagement de la CAF* »

Michel Lambert souhaite des précisions sur la somme annoncée de 55000 euros.

C'est simplement parce que le remboursement de la CAF intervient à N+1.

**Vote : Service Enfance Jeunesse : convention de partenariat et subvention à l'association les P'titous du Trièves**

☞ **Adopté à l'unanimité**

## **21- Service Enfance Jeunesse : convention de partenariat avec l'AFR**

Pour rappel, l'AFR assure l'organisation d'un projet d'animation « Enfance Jeunesse » sur le canton de Clelles, en cohérence avec celui mis en œuvre par le secteur Enfance-Jeunesse de la Communauté de Communes du Trièves. Ces actions s'inscrivent dans un cadre partenarial défini par le Contrat Enfance Jeunesse de la CAF et la Convention locale de Développement de la DDCS. La Communauté de Communes reconnaît la mission de service public, d'utilité sociale et d'intérêt général de l'association ainsi que son rôle majeur dans la mise en œuvre d'une politique « Enfance Jeunesse » sur le territoire.

A ce titre, il est proposé de définir une convention de partenariat pour l'année 2012 fixant les engagements de l'association en contrepartie de quoi la Communauté de Communes verse une subvention qui sera révisée chaque année en conseil de communauté. Il est proposé pour l'année 2012 une subvention à hauteur de 53 000€ à laquelle s'ajoute le versement d'une somme supplémentaire de 1500 à 5000 € selon le remplissage réel et le quotient familial des familles ayant participé aux séjours et mini-séjours organisés par l'AFR de Clelles dont les tarifs harmonisés pour l'ensemble du territoire ont été votés par la Communauté de Communes du Trièves.

L'ancienne Communauté de Communes de Clelles avait délégué à l'AFR tout ce qui concernait l'enfance et jeunesse et l'AFR a souhaité continuer ce schéma là lors de la création de la Communauté de Communes du Trièves.



Frédérique Puissat a rencontré le Conseil d'Administration et Franck Maurice Laforge afin de signer 2 conventions ce soir. L'une concernant l'utilisation du mini-bus mis à disposition gratuitement et l'autre pour le versement d'une subvention d'un montant de 53000 €.

L'AFR est très proche des familles et il y a un excellent retour mais l'association a à faire face à des difficultés financières et affiche un déficit de 10 000 €. Il convient d'être vigilants car il est essentiel que les enfants de chacun des secteurs du Trièves aient les mêmes droits.

Quant à la proposition d'intégrer le personnel de l'AFR à la Communauté de Communes du Trièves, la réflexion se poursuit et un délai de réflexion d'un an a été laissé afin de voir l'évolution suite à la fusion. Samuel Martin précise que les avis sont partagés, mais dans un processus de fusion on intègre tout le monde et on a une politique homogène.

L'unification des tarifs permet aux familles de Clelles d'avoir le même tarif que celle de Monestier et Mens. La partie CLSH n'étant plus proposée par l'AFR, il y a surabondance d'effectif à Monestier où 13 familles sont en liste d'attente.

Selon Guillaume Gontard, l'AFR est une association dont les bénévoles fatiguent car leur marge de manœuvre est de plus en plus étroite.

L'idée, c'est de discuter, d'évoluer et de cheminer ensemble.

D'autre part, la phrase « ...en fonction du remplissage... » gêne Guillaume Gontard car cela apparaît comme un message de manque de confiance.

Frédérique Puissat répond que la fourchette a été définie avec le président et le CA de l'association et que la gestion de l'AFR n'est pas remise en cause.

**Vote : Service Enfance Jeunesse : convention de partenariat et subvention de 53 000 € à l'Association Familles Rurales**

☞ Adopté à l'unanimité

**Vote : Service Enfance Jeunesse : mise à disposition de mini bus à l'Association Familles Rurales**

☞ Adopté à l'unanimité

## **22- Service Enfance Jeunesse : acompte séjours enfants**

Dans le cadre du projet éducatif Trièves, la communauté de commune organise des séjours et des mini-camps aux familles du Trièves. Les tarifs proposés sont fonction du quotient CAF, et varient selon la durée et le contenu (en pièce jointe exemple de tarifs séjours 2012).

Les places étant limitées, nous demandons aux familles le versement d'un acompte sur le prix du séjour. La date du versement est fixée par les services enfance jeunesse.

Ce système permet d'une part d'échelonner la dépense pour les familles et d'autre part d'éviter les désistements tardifs qui privent d'autres enfants en liste d'attente. Faute de versement de l'acompte, la place est proposée aux enfants en liste d'attente dans l'ordre d'inscription.

Le montant de l'acompte demandé pour les séjours est de 100 € pour les séjours de plus de 6 nuits, cette somme est payable en chèque ou espèce et également en bon CAF pour les familles en disposant. Pour les mini-camps et séjours spécifiques nous demandons un versement de 40 €. L'acompte reste dû en cas d'annulation de la part de la famille. Un remboursement de la famille peut avoir lieu en cas de force majeure (raison médicale ou familiale justifiée). Dans ce cas, il est proposé soit un avoir, soit un remboursement de la famille qui fera objet de l'émission d'un mandat. Les bons CAF ne peuvent faire l'objet d'un remboursement. Dans tous les cas, le solde du montant du séjour est à régler une semaine avant la date du départ.

Il est proposé au conseil communautaire de valider le principe du versement d'acompte et de valider le principe du remboursement aux familles en cas de force majeure.

**Vote : Service Enfance Jeunesse : Acompte séjours enfants**

☞ Adopté à l'unanimité

## **23- Budget collecte et traitement des déchets : DM n°1**

Au chapitre 673 (titres à annuler sur exercice antérieur), un dépassement au budget est constaté. Il convient donc de prendre une DM pour un montant de 3 000 euros. (On prend sur les dépenses imprévues)

**Vote : Budget collecte et traitement des déchets : DM n°1**

☞ **Adopté à l'unanimité**

## **24- Budget écoles : DM 1**

En raison de dépenses non réalisées concernant des projets pédagogiques de EMALA Trièves Nord, une subvention a été versée à tort en 2011. Il convient donc de la rembourser (article : 673). Il est proposé de prendre 3 400 euros sur les remboursements d'indemnités journalières (article : 6419).

**Vote : Budget écoles : DM n°1**

☞ **Adopté à l'unanimité**

## **25- Augmentation de la subvention versée au SCOT**

Le montant de cette subvention a été sous-évalué lors de l'élaboration du budget. En effet, le montant budgété est de 8710€ alors que le montant à verser s'élève à 8763€. Il convient de rectifier.

**Vote : Augmentation de la subvention versée au SCOT**

☞ **Adopté à l'unanimité**

## **26- Budget Tourisme : DM 1**

Lors de l'élaboration du budget, les Restes à Réaliser en Recette correspondant aux subventions liées aux travaux de l'Office du Tourisme de Mens d'un montant de 11 197€ n'ont pas été reportés, il convient donc de les inscrire au budget.

**Vote : Budget Tourisme : DM n°1**

☞ **Adopté à l'unanimité**

## **27- Budget Tourisme : taxe de séjour**

En préambule, Alain Rougale précise qu'il n'est pas possible juridiquement d'avoir une période de lissage, la loi interdisant d'avoir une différence de tarif sur le même territoire.

Il existait des disparités entre les 3 cantons au niveau du système et au niveau des nuitées sur le territoire. Dans une volonté de simplicité, il s'agissait d'arriver à une harmonisation de la taxe de séjour.

Il convient de ne pas oublier qu'il s'agit d'estimation car face aux problématiques liées au tourisme telles que la fréquentation, la météo, il reste des incertitudes !

La commission « tourisme » a validé le scénario 13.

Marie-Hélène Celse demande pour quelles raisons, le choix s'est porté sur le scénario 13 ?

L'avantage de ce scénario est d'être proche de la réalité et présente la meilleure harmonie entre les 3 contraintes (économique, volonté de simplicité et obligation légale).

Le produit de la taxe sert au règlement des charges de personnel, aux fluides et à la communication touristique.

Récupérer la taxe de séjour ne peut pas être simple car c'est considéré comme une taxe supplémentaire. Le travail sur un mode de contrôle et de vérification de « rentrée de la taxe » se poursuit.

Christophe Drure pense que la mise en place d'une carte d'hôte sur le territoire éviterait que la taxe de séjour ne soit prise uniquement pour une nouvelle taxe.

Michel Lambert fait part de son inquiétude ; quand on regarde le budget « Tourisme », les dépenses totales sont importantes et les recettes pas très élevées. La recette attendue pour la taxe de séjour est d'environ 90 000 €. Il paraît nécessaire de se fixer des priorités. C'est un budget qui a besoin d'être maîtrisé.

Michel Guiguet pense qu'on focalise sur les 380 000 euros car cette somme est mise en exergue. Le tourisme ce n'est pas seulement les touristes. Il convient de mettre des limites mais aussi de se donner les moyens de développer le tourisme.

Samuel Martin rappelle que le choix d'intégrer le tourisme a été fait au moment de la fusion. A l'automne, il sera nécessaire de remettre sur la table toutes les compétences, il faudra trouver de l'argent et des choix devront être faits.

Selon Jean-Paul Mauberret, à l'automne, il faudra se pencher sur le bilan de la Communauté de Communes du Trièves.

Samuel Martin précise que le budget 2013 sera préparé dès septembre et ce sera l'objet d'une réunion dès la rentrée.

Pour Jean-Paul Mauberret, il ne s'agit pas de préparer le budget mais de faire le bilan de la 1<sup>ère</sup> année de fonctionnement de la collectivité.

Michel Guiguet rappelle à chacun l'importance de renvoyer à la Communauté de Communes les questionnaires dans le cadre de la CLECT (transfert des charges) et qu'une réunion est prévue le 11 juillet prochain.

**Vote : Budget Tourisme : taxe de séjour**

☞ **Adopté à l'unanimité**

### **28 - Service Tourisme : fixation des prix de vente à l'Office de Tourisme intercommunal de Mens**

Il convient de délibérer afin de déterminer le prix de vente des articles vendus au sein de l'Office du Tourisme de Mens.

Frédéric Aubert signale une erreur sur le prix du livret de Tréminis ; à rectifier : 1euros de marge dans la colonne de droite.

**Vote : Budget Tourisme : fixation des prix de vente à l'Office de Tourisme intercommunal de Mens**

☞ **Adopté à l'unanimité**

### **29 - Service Tourisme : modifications des prix de vente dans les Offices de Tourisme de Clelles, Gresse en Vercors et du Col de l'Arzelier**

Lors du conseil communautaire du 27 février dernier, une délibération fixant les prix de vente d'articles vendus dans les différents Offices de Tourisme a été prise. Or, certains tarifs ayant changés, il convient de délibérer de nouveau pour les modifier.

**Vote : Budget Tourisme : modifications des prix de vente dans les Offices de Tourisme de Clelles, Gresse en Vercors et du Col de l'Arzelier**

☞ **Adopté à l'unanimité**

### **30 - Service Tourisme : convention entre la Communauté de Communes du Trièves et les associations d'animation touristique**

Il est proposé de signer une convention entre la Communauté de Communes du Trièves et les associations d'animation touristique du territoire.

Il s'agit d'une convention cadre ; les représentants des associations qui demeurent souhaitent clarifier les choses. Le faire avant l'été leur permet une tranquillité d'esprit. Puis, l'annexe à la convention avec la répartition des dépenses entre les associations et la Communauté de Communes du Trièves ainsi que le temps de travail exacts seront calculés et présentés lors du conseil communautaire de septembre

**Vote : Budget Tourisme : convention entre la Communauté de Communes du Trièves et les associations d'animation touristique**

☞ **Adopté à l'unanimité**

### **31 – Service Economie : lancement étude faisabilité aménagement col du fau**

Robert Riotton explique qu'une délibération est nécessaire pour demander des subventions auprès du LEADER et du Conseil Général de l'Isère afin de lancer l'étude. Une étude est, en effet, nécessaire pour savoir ce qui doit être mis en place : quel usage, quel coût...

Un cahier des charges est à mettre en place. Le groupe de travail réfléchit sur la rédaction de ce cahier des charges et décidera s'il convient d'intégrer l'école d'architecture. D'autre part, il est nécessaire d'avoir l'aval de l'AREA puisque la Communauté de Communes n'est pas propriétaire.

Samuel Martin demande que soit associé le délégué chargé de l'urbanisme.

Thierry Schoebel souhaite changer la dernière phrase de la note de synthèse : remplacer « possible » par « souhaitable ».

Quel est le coût de l'étude ?

Le coût de l'étude est d'environ 35000 euros avec 55% subvention LEADER.

Robert Riotton précise qu'il s'agit juste d'une délibération portant sur le principe, uniquement pour permettre de demander les subventions.

Jean-Paul Mauberret dit que l'élaboration du cahier des charges constitue un important travail. Il y a 2 volets : le diagnostic et l'étude environnementale et ensuite il faudra définir quels objectifs on souhaite sur ce point stratégique du territoire.

Thierry Schoebel souhaite ouvrir le groupe de travail à d'autres personnes et l'étoffer car il déplore le peu de personnes présentes lors de la dernière réunion.

Robert Riotton rappelle que 25 personnes ont été convoquées lors du dernier groupe de travail ; si les gens ne viennent pas, que peut-on faire ?

Samuel Martin propose de retirer cette délibération tant que le cahier des charges n'est pas défini et le plan de financement établi.

**Reporté**

### **32 – Plan Pastoral territorial du Trièves : avenant à la convention**

Le SAT a contractualisé avec la Région Rhône-Alpes un Plan Pastoral Territorial le 7 juillet 2010 qui a permis de soutenir l'activité pastorale du Trièves. Ce programme doit se poursuivre jusqu'en 2015. Néanmoins, la maquette financière actuelle ne permettra pas d'assurer les financements nécessaires à l'animation du programme jusqu'à son échéance, les co-financements européens (LEADER) envisagés n'ayant pas été obtenus. Il est donc proposé de passer un avenant afin de rééquilibrer les enveloppes au sein du programme. Il s'agit d'un ajustement. Il n'est pas question de crédits supplémentaires, juste de répartir différemment.

**Vote : Plan Pastoral Territorial du Trièves : avenant à la convention**

☞ **Adopté à l'unanimité**

### **33 - Fonds documentaire Trièvois : attestation juridique de remise de documents au Fonds Documentaire Trièvois et convention de don**

Le Fonds Documentaire Trièvois souhaite assurer la sécurité juridique de son activité basée sur des documents qui lui sont donnés ou prêtés par des personnes juridiques qui sont souvent des personnes physiques. Il est donc proposé de passer une convention de façon à réglementer et sécuriser les prêts et les dons.

Jean-Paul Mauberret invite chacun à pousser la porte du Fonds Documentaire Trièvois car il est la mémoire du Trièves.

**Vote : Plan Pastoral Territorial du Trièves : avenant à la convention**

☞ **Adopté à l'unanimité**

### **34 - autorisation donnée au président d'ester en justice pour représenter la Communauté de Communes du trièves en cas de contentieux**

Il s'agit d'une délibération de principe pour autoriser le président d'ester en justice. Il est nécessaire que la collectivité soit représentée en justice en cas de contentieux.

**Vote : Autorisation donnée au président d'ester en justice pour représenter la Communauté de Communes du Trièves**

☞ **Adopté à l'unanimité**

### **35 - Autorisation donnée au président de lancer les consultations de tous les marchés publics d'un montant inférieur à 600 000 € HT**

Il convient d'autoriser le président de lancer les consultations jusqu'à hauteur de 600 000 € pour tous les marchés publics.

**Vote : Autorisation donnée au président de lancer les consultations de tous les marchés publics d'un montant inférieur à 600 000 € HT**

☞ **Adopté à l'unanimité**

### **36 - Espaces publics numériques : versement d'une subvention**

Il est proposé de verser une subvention d'urgence d'un montant de 1 500 € dont 1 000 seront pris sur le budget de l'EREF.

Il est important de donner un coup de pouce afin de permettre à l'espace numérique de pouvoir continuer de fonctionner sachant qu'il participe à l'accueil des personnes en recherche d'emploi, que, dans le cadre de la CORTI, il facilite l'organisation de réunions, aux formations informatique.

Toute liberté sera laissée au comptable pour le choix de la ligne comptable sur laquelle on joue. Puis, une DM sera prise au conseil de septembre.

**Vote : Espaces Publics Numériques : demande de subvention**

☞ **Adopté à l'unanimité**

### **35 - Questions diverses**

#### **☐ Informations diverses :**

#### **- Information relative à la poursuite étude sur la mise en place de la redevance incitative**

Une étude avec le cabinet INDDIGO a été lancée en 2011 pour l'harmonisation des services déchets des 3 communautés de communes et la mise en place de la redevance incitative. Aujourd'hui, le diagnostic correspondant à la phase 1 de l'étude et les scénarii possibles avec analyses des impacts pour chacun correspondant à la phase 2, ont été réalisés. Il convient donc de présenter au conseil communautaire les 3 scénarii possibles pour la mise en place de la redevance incitative afin de choisir le scénario à étudier.

La commission « Collecte et traitement des déchets » s'est réunie et a défini le scénario portant sur la redevance incitative au poids. Il convient de lancer la suite de l'étude pour laquelle nous avons une subvention à hauteur de 80%.

D'autre part, Alain Hermil Boudin rappelle à chacun de renvoyer le questionnaire à Sébastien Fillit. Certaines communes du secteur de Clelles n'ont pas répondu.

#### **- Portrait du Président de la République :**

Chaque mairie a reçu un courriel de la Préfecture de l'Isère demandant de venir retirer le portrait du Président de la République ; Alain Hermil Boudin propose, pour éviter le déplacement des 28 maires, d'aller retirer les portraits et de les distribuer au prochain conseil.

#### **- Fromagerie de Clelles**

Guillaume Gontard souhaite faire un point et avoir des informations sur la situation ?

Samuel Martin indique que la fromagerie connaît des difficultés financières extrêmes, et qu'elle est en redressement judiciaire. La SCI n'est pas encore concernée ; il s'agit uniquement de la fromagerie mais cela pourrait vite basculer. Le Conseil Général de l'Isère s'est saisi de l'affaire, a saisi la Région Rhône-Alpes pour voir dans quelle mesure on pourrait intervenir.

La décision prise est d'attendre si mise en liquidation il y aura ou pas. A ce moment là éventuellement les collectivités territoriales seront sollicitées ; le plus difficile sera de répondre aux sollicitations.

Guillaume Gontard pense que c'est au président de la Communauté de Communes de s'engager car nous avons la compétence économique.

Samuel Martin ne partage pas cet avis car il s'agit d'un domaine économique privé. Il refuse de mettre le doigt dans l'engrenage. Le rôle de la Communauté de Communes n'est pas de gérer les difficultés financières des entreprises. Annette Pellegrin, conseillère générale, a participé à la réunion rassemblant le Conseil Général, la région, la Communauté de communes du Trièves. Elle n'est pas d'accord avec Samuel Martin à qui, selon elle, il a été demandé de se prononcer sur un soutien politique et non pas financier de la Communauté de Communes du Trièves auquel il s'est opposé.

- Combien d'emplois sont concernés ? Tout dépend, si on prend aussi en compte les agriculteurs (emplois directs ou indirects). Robert Riotton rappelle que derrière il y a les producteurs de lait qui ont aussi de grosses difficultés.

- Quel est le problème ? la clientèle est là, le fromage se vend mais services comptables ne l'ont pas alerté sur la dérive régulière de l'activité et notamment sur le loyer trop important. Christian Ville précise que très vite la SARL a manqué de trésorerie, et s'est retrouvé face à un problème de gestion, c'est une structure difficile à gérer. Aujourd'hui, la SARL est dans une impasse et la seule solution c'est un repreneur. Il est toutefois nécessaire de maintenir l'activité commerciale, car cela constitue une période test pour que le tribunal juge.

Christophe Drure rappelle l'historique ; quand la fromagerie était à Roissard, elle a bénéficié d'aide et l'activité fonctionnait. Et maintenant, il est dommage que la fromagerie disparaisse du Trièves.

Pour Michel Guiguet, cela pose un problème de fond. Il est essentiel d'en parler et de prendre une décision commune. Le conseil communautaire doit prendre une position de principe.

Samuel Martin préfère attendre la décision judiciaire ; tant qu'il n'y aura pas plus d'informations la Communauté de Communes ne se positionnera pas.

Jean-Paul Mauberret regrette de ne même pas pouvoir prendre une motion, c'est le rôle des élus d'apporter un soutien à une entreprise locale où il y a 20 emplois à la clé (directs et indirects).

Il n'y a pas de comparaison possible avec les abattoirs du Fontanil ; là il s'agit d'une entreprise privée, ce n'est pas la même chose.

- **Odyssée verte :**

L'inauguration aura lieu le 30 juin prochain à Gresse à Vercors ; tous sont cordialement invités.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 hres